

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT**

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 157-2026

**RÈGLEMENT 157-2026 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION
AINSII QUE LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES
PEUVENT ÊTRE ACQUIS**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 12 janvier 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 157-2026 :

**Règlement déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales
pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis**

QUE le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux sous la rubrique règlements généraux.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 14 JANVIER 2026.



Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 156-2026 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité.



Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière